



ERRATUM

Avis est donné par la MRC de Montmagny qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru le 29 novembre 2017 concernant les dates des séances régulières de la MRC de Montmagny pour l'année 2018. Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, la session statutaire prévoyant l'adoption du budget prévue le 21 novembre 2018 à 19h30 doit plutôt avoir lieu le 28 novembre 2018 à 19h30.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 30^e jour d'octobre 2018.

Nancy Labrecque, directrice générale